



Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°27

DELIBERATION CA/2026/09/14/05

Séance du 14 septembre 2026

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Finances : Décision modificative 2026.

Collège départemental :

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan.

Collège des intercommunalités :

Présents :

Monsieur Jean-Marie MILHAU, vice-Président de la communauté de communes Sud Hérault ;
Monsieur Philippe TOURRIER, vice-Président de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Collège des communes :

Présents :

Monsieur Frédéric ROIG, vice-Président, Maire de Pégairolles de l'Escalette ;
Madame Florence QUINORENO, Maire de Saint-Saturnin-de-Lucian.

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale d'Hérault Ingénierie AG/2025/04/07/06 du 7 avril 2025 portant approbation du projet de statuts d'Hérault Ingénierie,

Vu les statuts d'Hérault Ingénierie,

Le budget primitif 2026 exige des ajustements en dépenses de fonctionnement. Il est opportun d'autoriser des virements entre chapitres par décision modificative, selon les modalités suivantes :

- Au chapitre 012 – Dépenses de personnel : - 20 000 € ;
- Au chapitre 67 – Charges exceptionnelles : + 12 400 € ;
- Au chapitre 011 – Charges à caractère général : + 7 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité représentés :

- autorise les virements de crédits susmentionnés.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO